

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Audience avec l'Inspecteur d'Académie - 4 septembre 2008

- Archives - année 2010 / 2011 - Les personnels - La carrière - Infos administratives - CAPD -



Date de mise en ligne : vendredi 5 septembre 2008

SNUipp-FSU 65

Présentation de la rentrée 2008

Points abordés à l'audience avec l'IA

1- Situation des postes

- 1 poste récupéré sur les décharges IMF qui passent de 3/8 à 1/4 de décharge
- 2 postes RASED "gelés" 1 poste E vacant à Maubourguet et 1 poste E vacant à Lannemezan

2- Situation carte scolaire

- * Ecole Louise Michel réouverture probable à TP sur moyen "décharge IMF"
- * Labarte elem sur moyen maître G de Lannemezan
- * Ecole MAT de LUZ réouverture à TP sur moyen maître E Arreau suite à une décision du Tribunal Administratif (saisi par l'association E cole et Territoire)
- * Nomination à TP de collègues sur les postes E de Lannemezan et Maubourguet

Situation à suivre Juillan mat et elem, RPI gardères Séron Luquet et Tournay elem

3- CLIS et UPI

Les effectifs sont en forte augmentation avec problème récurrent des notifications tardives de la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA).

4- Enseignement spécialisé

Dispositifs de scolarité partagée et développement des Unités d'Enseignement des établissements spécialisés en cours de réflexion.

5- Organisation des 2 heures élèves

L'IA peut encore valider des dispositifs expérimentaux.

Pour les RASED

Ils ne sont pas concernés par l'intervention directe auprès des élèves dans le cadre des 60 h. Ils peuvent "aider" les collègues au repérage des difficultés d'apprentissage des élèves pour la mise en place de l'aide directe. Ils ne modifient pas leurs modalités de fonctionnement actuelles.

Pour l'application des 108 h.

60 h : synthèse, rencontre avec les enseignants, les parents, les institutions, les établissements… 24 + 18+ 6 : pour les maîtres E et G : idem que pour tous les collègues

Pour les CLIS

L' horaire enseignant de présence élèves est de 24 h.

Pour l'application des 108 h

60 h : utilisées pour concertation avec les enseignants de l'école, avec les partenaires des projets de scolarité partagée, rencontre avec les familles, suivi des projets de scolarité… Les enseignants de CLIS n'interviennent pas dans l'aide directe auprès des autres élèves de l'école ni auprès de leurs élèves qui n'entrent pas dans le dispositif.

24 + 18 + 6 : idem que tous les autres enseignants.

Pour les établissements

On attend le texte de cadrage pour les unités d'enseignement. L'IA va procéder, à partir de ce texte, à la réécriture des conventions de chaque établissement. Le service horaire enseignant + les sujétions particulières seront à ce moment là définis. Pour l'instant, les enseignants des établissements assimilés réglementairement aux horaires des écoles élémentaires établissent leur emploi du temps sur la base de 24 h présence élèves ou 21 h + 3 de synthèse selon les établissements.

Pour l'application des 108 h :

60 h : utilisées pour concertation avec les enseignants de l'établissement, avec les partenaires des projets de scolarité partagée, rencontre avec les familles, suivi des projets de scolarité… Ils ne doivent pas faire de soutien à leurs élèves. L'IA va envoyer une circulaire dans ce sens.

24 + 18 + 6 : idem que tous les autres enseignants

6- Calendrier

Pont de l'Ascension : vacation le vendredi 22 mai et rattrapage le mercredi 6 mai

Journée de Solidarité : 1 journée départementale vraisemblablement le mercredi 3 juin (à confirmer)

7- Accompagnement Educatif

écoles concernées à la rentrée : Henri IV , J. J. Rousseau et J Verne.(Budget Prévisionnel 1700 heures à environ 30euros de l'heure).

8- Information syndicale

L'IA réfléchit à la possibilité pour les organisations syndicales d'organiser leurs 2 1/2 journées d'info syndicale sur des mercredis, les 6 heures pouvant être défalquées des 24 heures pour réunions diverses

Pour le Snuipp les élus de la CAPD